

REPONSE DE JULIEN PAOLINI

OBJET : Le difficile essor de la filière bois

Merci, madame la conseillère, pour votre question.

On peut partager une partie du constat, mais seulement une partie. Je rappelle qu'en réponse à l'effondrement de la filière bois, qu'on a constaté, comme vous, un travail de concertation important a été mené pendant deux ans. Ça s'est traduit par diverses actions, je le rappelle, l'organisation des Assises de la Forêt du Bois, qui a mobilisé la participation bien sûr de l'écosystème Collectivité de Corse, ses agences, ses offices, les partenaires professionnels de la filière, ainsi que les élus, notamment ceux des communes forestières.

Ce processus a conduit à l'approbation en décembre 2023, d'ailleurs, en fin d'année. L'Assemblée de Corse a arrêté le programme forêt-bois de Corse, qui ensuite a fait l'objet d'un arrêté par le ministre de l'Agriculture, en juillet 2024. Donc un programme forêt et bois qui est aujourd'hui pleinement opérationnel, validé par le gouvernement.

Je rappelle, ce programme va s'échelonner sur une durée de cinq ans. Il a commencé en 2024, il se terminera en 2029. Il est décliné en cinq objectifs et 26 actions.

Je ne reviens pas sur les détails de ces cinq projets et 26 actions, mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il produit des effets notables. Je vais vous donner quelques chiffres qui en attestent. Des avancées notables en 2024, par exemple, on vendait en 2023, dans les forêts publiques, gérées par l'ONF, environ 7 000 m³ de bois.

Je vais vous donner les chiffres de 2024. Plus de 24 000 m³ de bois. Une augmentation de 320% entre 2023 et 2024, ce qui a d'ailleurs permis une petite recette pour notre collectivité, d'un montant d'environ 270 000 euros.

Une concurrence s'organise, il y a des acteurs qui sont aujourd'hui en train de se développer, qui investissent dans cette filière, et c'est tant mieux.

Un soutien, notamment de l'ADEC, mais également de l'ODAR, pour que ces acteurs puissent se structurer, acheter des séchoirs, des scies, ou encore des camions pour développer leur activité.

Sur le volet uniquement de l'ADEC, 35 projets ont été soutenus pour un montant d'environ 1 million d'euros. En parallèle, bien sûr, améliorer les pistes forestières, dans le cadre de conventions avec les communes.

On a aujourd'hui une quinzaine de conventions qui ont été signalées des communes forestières qui n'ont pas les moyens d'entretenir les pistes forestières sur leur territoire, et donc la collectivité de Corse, avec ses moyens, notamment les forestiers sapeurs, se substitue dans le cadre de conventions, à titre gratuit, pour permettre d'améliorer les pistes, et donc d'accéder à la ressource en bois. Je crois que c'était un point de blocage qui avait été identifié par l'ensemble des acteurs de la filière. 4 millions d'euros ont été mobilisés pour cela.

On a ouvert une formation de bûcheronnage à Sartène, récemment.

Je rappelle également le soutien à la société Corse Bois Energy, qui est aujourd'hui la seule société capable de consommer une quantité de bois énergie conséquente. En matière des instances, la commission territoriale de la forêt bois s'est réunie pour la première fois en 2024, elle ne s'était plus réunie depuis des années.

Le comité de l'observatoire des prix s'est réuni également en tout début de semaine dernière, lundi, et a réuni à la fois les exploitants forestiers, les acteurs de la filière, que ce soit celle du bois d'oeuvre ou du bois énergie, l'ONF, la collectivité de Corse, les représentants des communes forestières, les représentants de la Chambre des Territoires, pour échanger sur les manières de faciliter l'accès à la ressource. Cela passe, bien sûr, par des contrats d'approvisionnement.

On lancera en 2025 une expérimentation pour permettre une approche nouvelle sur les ventes de bois en favorisant le bois en bord de route.

Bien sûr, la poursuite de la certification Lignum Corsica, valorisant le bois local notamment dans les marchés publics, on l'a fait, on l'a fait à Pietrapola, on va le faire prochainement sur la

Pépinère. Le financement des entreprises forestières, j'en ai parlé, avec la modernisation de leurs outils de production, Syrie, Séchoir, notamment dans le cas des actions portées par l'ODARC

. Donc je terminerai en conclusion qu'il y a des entreprises aujourd'hui qui innovent dans cette filière, qui investissent fortement, il y en a d'autres malheureusement qui connaissent des difficultés, cela malheureusement fait partie de la vie des entreprises.

Nous devons continuer à nous adapter, adapter l'offre à la demande, en bois d'œuvre, en bois d'énergie, promouvoir les circuits courts, soutenir les professionnels dans leurs défis techniques et économiques.

Je crois que ce programme territorial pour la forêt et le bois de Corse a été à la fois ambitieux, il produit d'ores et déjà ses effets. En tout cas, Nous espérons fortement que cette filière bois de Corse s'inscrive dans une dynamique nouvelle de relance durable, au service de nos territoires et notamment, bien sûr, des communes forestières.